



## **Explications relatives à la méthode applicable aux statistiques sur les autres déchets soumis à contrôle (statistiques sc)**

### **1. Obligation de déclarer**

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD), les autres déchets soumis à contrôle (déchets sc) réceptionnés et transférés vers des entreprises d'élimination doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle. Celle-ci permet notamment aux autorités de contrôler que les déchets ont été remis uniquement à des entreprises d'élimination disposant d'une autorisation et de vérifier que les quantités réceptionnées ne dépassent pas la limite maximale autorisée. Les données recueillies servent en outre à établir des statistiques sur les quantités de déchets traités.

### **2. Saisie des données**

Les données sur les déchets sc réceptionnés ou transférés vers des entreprises d'élimination suisses sont saisies dans veva-online.ch par les entreprises concernées (*déclarations sc*). Les informations doivent figurer dans la banque de données dans les 30 jours suivant la fin de chaque année civile (art. 12, al. 3, OMoD). Les données sur les déchets sc exportés ou importés se basent sur le document de mouvement, remis par l'exportateur ou l'importateur à la douane suisse au passage de la frontière (*déclarations en douane*). Les données sont ensuite saisies par l'OFEV dans veva-online.ch; elles lui permettent d'établir des statistiques sur les importations et exportations de déchets sc.

### **3. Vérification des données**

A la fin de chaque année civile, les données sont contrôlées par les services cantonaux compétents. Les cantons utilisent veva-online.ch pour vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations. Pour ce faire, ils comparent notamment le code du procédé d'élimination et le code de déchets indiqués dans les déclarations avec ceux de l'autorisation d'éliminer.

### **4. Evaluation des statistiques sc**

L'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMoD) recense 26 autres déchets soumis à contrôle (annexe 1). L'élimination de ces déchets se fait selon des procédés d'élimination spécifiques, i.e. processus (annexe 2). Ces processus sont liés à les procédés d'élimination au sens de l'annexe 2 LMoD (au moyen de la matrice relationnelle (annexe 3).

Le document de mouvement comprend uniquement les procédés d'élimination selon la Convention de Bâle. Dans le cadre des statistiques relatives aux importations et

exportations, il s'agit tout d'abord d'inventorier les procédés d'élimination selon l'annexe 2 de la LMoD, et après, au moyen de la matrice relationnelle, les processus. La dernière étape consiste à répartir les processus entre les quatre filières suivantes: décharge, incinération, traitement physico-chimique ou biologique et valorisation (cf. point 5).

C'est le traitement effectif des déchets après transfert qui est pris en compte dans les statistiques sc. Si les déchets réceptionnés sont transférés sans avoir été traités ou s'ils n'ont été que partiellement traités dans différentes entreprises, ces quantités sont alors saisies plusieurs fois. Dans un premier temps, ces redondances sont éliminées afin que seuls les processus pour le traitement final des déchets soient pris en considération. Les prosseus sont dans un deuxième temps répartis entre les différentes filières précitées (cf. point 5). Les déclarations sc des entreprises suisses comprennent également les déchets provenant de l'étranger et traités en Suisse. Enfin, pour calculer la quantité effective des autres déchets soumis à contrôle provenant de Suisse, il s'agit de soustraire aux statistiques la quantité de déchets importés.

## 5. Répartition des processus

Pour la présentation sommaire des statistiques sur les autres déchets soumis à contrôle, les processus sont répartis entre quatre filières: décharge, incinération, traitement physico-chimique ou biologique et valorisation.

Procédé d'élimination	Processus	Commentaire
Décharge	10xx	
Incinération	20xx	
Traitement physico-chimique / biologique	5021	
Valorisation		
• Déchets de bois	6011	
• Pneus usagés	6012, 6022	
• Véhicules hors d'usage	3022	
• Appareils électriques et électroniques ainsi que câbles	3014, 3025	En Suisse: Données des organismes gestionnaires (SENS, SWICO, SRLS)
• Composants électroniques retirés des appareils électriques ou électroniques	3014, 3025	En Suisse: Aucune information. Les données sont recueillies à plusieurs reprises en raison des traitements en plusieurs étapes. Le flux de matière entier ne peut pas être déterminée.
• Câbles	3014, 3025	
• Matériaux bitumineux de démolition	6013, 3012, 3013	En Suisse: Taux de valorisation de 100% pour les processus 3012 et 3013
• Matériaux d'excavation	6013, 3012, 3013	En Suisse: Taux de valorisation de 60% pour les processus 3012 et 3013
• Autres déchets de chantier	6013, 3012, 3013	En Suisse: Taux de valorisation de 90% pour les processus 3012 et 3013
• Huiles et graisses alimentaires usagées	5011, 6015	
• Débris de ferraille et résidus de chargement	Aucune information	Débris de ferraille et résidus de chargement est un déchet sc seulement à partir de 2010. Pour le moment, des données fiables ne sont pas disponibles.

## Annexe 1: Extrait de la liste des déchets (annexe 1 LMoD)

### Déchets de bois

- 03 01 04 Déchets de bois contenant des substances dangereuses (déchets de bois à problèmes)
- 03 01 98 Déchets de bois autres que ceux visés aux rubriques 03 01 04 ou 03 01 98 (bois usagé)
- 15 01 03 Emballages en bois (bois usagé)
- 17 02 97 Bois usagé issu de chantiers, de démolitions, de rénovations et de transformations
- 17 02 98 Déchets de bois contenant des substances dangereuses (déchets de bois à problèmes)
- 19 12 06 Déchets de bois contenant des substances dangereuses (déchets de bois à problèmes)
- 19 12 98 Déchets de bois autres que ceux visés aux rubriques 19 12 06 ou 19 12 98 (bois usagé)
- 20 01 37 Déchets de bois contenant des substances dangereuses (déchets de bois à problèmes)
- 20 01 98 Déchets de bois autres que ceux visés aux rubriques 20 01 37 ou 20 01 39 (bois usagé)

### Pneus usagés

- 16 01 03 Pneus usagés

### Véhicules hors d'usage

- 16 01 04 Véhicules hors d'usage
- 16 01 06 Véhicules hors d'usage ne contenant ni liquides ni autres composants dangereux

### Appareils électriques et électroniques ainsi que câbles

- 16 02 11 Appareils hors d'usage contenant des chlorofluorocarbures (CFC), des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)
- 16 02 13 Appareils hors d'usage contenant des composants dangereux, autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12 ou 20 01 21
- 16 02 97 Composants électroniques retirés des appareils hors d'usage, autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15
- 16 02 98 Câbles usagés
- 17 04 11 Câbles usagés autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10

### **Déchets de chantier**

- 17 03 01 Matériaux bitumineux de démolition des routes dont le liant a une teneur en HAP supérieure à 5 000 mg/kg et égale ou inférieure à 20 000 mg/kg
- 17 05 96 Matériaux terreux très pollués
- 17 05 97 Matériaux d'excavation et déblais pollués
- 17 05 98 Déblais de voie pollués
- 17 09 04 Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués
- 19 12 96 Matériaux fins résultant du tri des déchets de chantier

### **Huiles et graisses alimentaires usagées**

- 19 08 09 Mélanges de graisse et d'huile provenant de séparateurs huile/eaux usées et contenant uniquement des huiles et des graisses alimentaires
- 20 01 25 Huiles et matières grasses alimentaires, à l'exception de celles qui proviennent des postes de collecte publics

### **Débris de ferraille et résidus de chargement**

- 19 10 98 Débris de ferraille et résidus de chargement

## Annexe 2: Procédés d'élimination spécifiques (processus) applicables à certains types de déchets

### Déchets de bois

- 2011 Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
- 2032 Incinération dans une chaudière pour bois usagé
- 2041 Incinération dans une cimenterie
- 6011 Production de matériaux en bois
- 7011 Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
- 7032 Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
- 3011 Tri
- 3022 Broyage
- 3023 Broyage dans une installation mobile

### Pneus usagés

- 2011 Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
- 2041 Incinération dans une cimenterie
- 6012 Fabrication de produits en caoutchouc
- 6022 Rechapage
- 6023 Séparation des pneus profilés afin de leur réutilisation
- 7011 Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
- 7032 Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
- 3011 Tri
- 3024 Broyage et/ou pulvérisation
- 3023 Broyage dans une installation mobile

### Véhicules hors d'usage

- 7031 Stockage intermédiaire (les véhicules ne sont pas comprimés)
- 3015 Vidange, dépollution et/ou démontage
- 3022 Broyage

### Appareils électriques et électroniques ainsi que câbles

- 6021 Réparation
- 7011 Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
- 7032 Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
- 3011 Tri
- 3014 Démontage

## 3025 Broyage et séparation

### **Déchets de chantier**

- 1011 Stockage dans une décharge contrôlée pour matériaux inertes
- 1031 Stockage dans une décharge contrôlée bioactive
- 2011 Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
- 2041 Incinération dans une cimenterie
- 3043 Lavage, traitement thermique
- 5021 Traitement biologique aérobie
- 6013 Confection de matériaux de construction minéraux recyclés
- 7011 Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
- 7032 Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
- 3012 Tri ou traitement des matériaux de démolition dans une installation stationnaire
- 3013 Tri ou traitement des matériaux de démolition dans une installation mobile

### **Huiles et graisses alimentaires usagées**

- 2011 Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
- 2031 Incinération dans une chaufferie industrielle
- 2041 Incinération dans une cimenterie
- 5011 Méthanisation dans une installation de biogas, STEP, etc.
- 5021 Traitement biologique aérobie
- 6015 Fabrication du biodiesel, nourriture pour animaux, etc.
- 7011 Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
- 7021 Mélange et stockage intermédiaire
- 3041 Déshydratation et filtration dans une installation stationnaire
- 3042 Déshydratation et filtration dans une installation mobile

### **Débris de ferraille et résidus de chargement**

- 7011 Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
- 7032 Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
- 3011 Tri

## Annexe 3: Mise en regard des procédés d'élimination spécifiques (processus) et des procédés d'élimination selon l'annexe 2 LMoD

### Annexe 3: Mise en regard des procédés d'élimination spécifiques (processus) et des procédés d'élimination selon l'annexe 2 LMoD

#### Déchets de bois

R101	Valorisation dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	2011	Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
R103	Valorisation dans une chaufferie industrielle	2032	Incinération dans une chaudière pour bois usagé
R104	Valorisation dans une cimenterie	2041	Incinération dans une cimenterie
R3	Valorisation ou récupération de substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	6011	Production de matériaux en bois
R151	Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)	7011	Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7032	Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)	3011	Tri
		3022	Broyage
R160	Traitement par une installation mobile (valorisation)	3023	Broyage dans une installation mobile

#### Pneus usagés

R101	Valorisation dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	2011	Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
R104	Valorisation dans une cimenterie	2041	Incinération dans une cimenterie
R3	Valorisation ou récupération de substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	6012	Fabrication de produits en caoutchouc
		6022	Rechapage
		6023	Séparation des pneus profilés afin de leur réutilisation

R151	Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)	7011	Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7032	Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)	3011	Tri
		3024	Broyage et/ou pulvérisation
R160	Traitement par une installation mobile (valorisation)	3023	Broyage dans une installation mobile

### Véhicules hors d'usage

R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7031	Stockage intermédiaire (les véhicules ne sont pas comprimés)
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)	3015	Vidange, dépollution et/ou démontage
		3022	Broyage

### Appareils électriques et électroniques ainsi que câbles

R4	Valorisation ou récupération des métaux et des composés métalliques	6021	Réparation
R151	Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)	7011	Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7032	Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des	3011	Tri

déchets est modifiée)

3014 Démontage  
3025 Broyage et séparation

### Déchets de chantier

D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple mise en décharge, etc.)	1011	Stockage dans une décharge contrôlée pour matériaux inertes
		1031	Stockage dans une décharge contrôlée bioactive
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés dans la partie A	5021	Traitement biologique aérobie
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés dans la partie A (par exemple évaporation, séchage, calcination, etc.)	3043	Lavage, traitement thermique
R101	Valorisation dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	2011	Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
R104	Valorisation dans une cimenterie	2041	Incinération dans une cimenterie
R5	Valorisation ou récupération d'autres matières inorganiques	6013	Confection de matériaux de construction minéraux recyclés
R151	Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)	7011	Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7032	Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)	3012	Tri ou traitement des matériaux de démolition (dans une installation stationnaire)
R160	Traitement par une installation mobile (valorisation)	3013	Tri ou traitement des matériaux de démolition dans une installation mobile

### Huiles et graisses alimentaires usagées

R101	Valorisation dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	2011	Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
R103	Valorisation dans une chaufferie industrielle	2031	Incinération dans une chaufferie industrielle
R104	Valorisation dans une cimenterie	2041	Incinération dans une cimenterie
R3	Valorisation ou récupération de substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	5011	Méthanisation dans une installation de biogaz, STEP, etc.
		6015	Fabrication du biodiesel, nourriture pour animaux, etc.
R151	Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)	7011	Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7021	Mélange et stockage intermédiaire
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)	3041	Déshydratation et filtration (dans une installation stationnaire)
R160	Traitement par une installation mobile (valorisation)	3042	Déshydratation et filtration dans une installation mobile
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés dans la partie A	5021	Traitement biologique aérobie

### Débris de ferraille et résidus de chargement

R151	Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)	7011	Stockage intermédiaire de conteneurs de transport (les conteneurs ne sont pas vidés)
R152	Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)	7032	Regroupement et stockage intermédiaire (sans tri)
R153	Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)	3011	Tri